

COMMUNE DE BARTENHEIM

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 MARS 2026 A 19H00
PUBLIE LE :

ORDRE DU JOUR

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

POINT 03 – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026

POINT 03 – FINANCES

- 03-01 Election d'un président de séance pour le vote des comptes financiers uniques
- 03-02 Comptes Financiers Uniques 2025
 - 03-02-01 Commune
 - 03-02-02 Photovoltaïque
- 03-03 Affectation des résultats
 - 03-03-01 Compte Commune
 - 03-03-02 Compte Photovoltaïque
- 03-04 Autorisations de programme et crédit de paiement – mises à jour
 - 03-04-01 AP/CP n°1 – Espace 2000 performance énergétique système chauffage / production d'eau chaude
 - 03-04-02 AP/CP n°2 – Accueil périscolaire « Les Robinsons » restructuration et extension – études – travaux
 - 03-04-03 AP/CP n°3 – Crèche « Les Confettis » efficacité énergétique
- 03-05 Vote des taux des taxes directes locales
- 03-06 Subventions communales
 - 03-06-01 Subvention association La Clef
 - 03-06-02 Subventions activités culture loisirs divers
 - 03-06-03 Subventions activités sportives
 - 03-06-04 Subventions scolaires
- 03-07 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants
- 03-08 Budgets primitifs
 - 03-08-01 Budget Commune
 - 03-08-02 Budget Photovoltaïque
- 03-09 Tarifs occupation du domaine public – commerces sédentaires

POINT 04 - ADMINISTRATION

- 04-01 Ressources humaines – Autorisation de recrutement de contractuels - Saisonniers

POINT 05 - DIVERS

TL 3U

PRESENTS

M. Le Maire

Bernard KANNENGIESER

MM. les Adjointes

Marie-Rose SCHOLER

Jean-Luc MADER

Chantal KIENLEN

Ariel BISSELBACH

Ariane RINQUEBACH

Pascal OTT

Marie-Christine BROGLIE

Dominique SCHITTLY

MM. les Conseillers Municipaux

Gilbert HARNIST

Hubert KIRCHHOFFER

Alexandra GEISS NOBEL-THOMAS

Matthieu SCHOCH

Joris THURNHERR

Philippe KIELWASSER

Jérôme NOEGLÉN

Luc BOSTAETTER

Véronique BRENDER

VOTES PAR PROCURATIONS

M Patrick CAPON, Conseiller Municipal, qui a donné procuration à Mme Chantal KIENLEN, Adjointe au Maire

Mme Nathalie KRASNOPOLSKI, conseillère municipale, qui a donné procuration à Mme Marie-Christine BROGLIE, Adjointe au Maire

Mme Fabienne JAECK, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Jean-Luc MADER, Adjoint au Maire

Mme Laetitia HOLDER, conseillère municipale, qui a donné procuration à M Jérôme NOEGLÉN, conseiller municipal

ABSENTES EXCUSES :

Céline CHRISTE-SOULAGE

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme Christelle NAAS

Mme Laetitia GSELL

Mme Silvana GONZO

M Sébastien BLANCHARD

SECRÉTAIRE

M. Tugdual LAOUENAN Directeur Général des Services

Le quorum étant atteint (18 membres sur le nombre de 14 minimum) M. Le maire ouvre cette séance de travail à 19h à la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

En préambule, Monsieur le Maire annonce une modification de l'ordre du jour : les points 03-01, 03-02-01 et 03-02-02 sont reportés à une séance ultérieure.

En effet, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a été confrontée à un incident technique de leur logiciel HELIOS, depuis le 05/02/2026 (gestion des comptes des collectivités locales). Le système a repris doucement le 17/02/2026 en prenant en charge prioritairement les dépenses de personnel, les remboursements d'emprunts ainsi que les prestations sociales.

L'application « CDG-D SPL », qui permet l'édition des Comptes Financiers Uniques (CFU) et des Comptes de Gestion, a également connu des dysfonctionnements. Les échanges des données entre l'Ordonnateur

Handwritten signatures and initials:
A blue signature (possibly "BK") and the initials "TL" and "16" are visible at the bottom right of the page.

et le Comptable Public n'ont donc pas été réalisés par ce circuit informatique dédié pour l'édition de ces documents, et ce blocage nécessite le report du vote des comptes financiers uniques 2025 (CFU- ex comptes administratifs).

Au vu de cette situation, le Service de Gestion Comptable (SGC) de Mulhouse a proposé aux collectivités une reprise anticipée des résultats afin que les budgets 2026 puissent être établis et votés avec ces derniers.

POINT 01 - NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M Tugdual LAOUENAN, directeur général des services de la mairie de Bartenheim, en qualité de secrétaire du conseil municipal pour cette séance du conseil.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 02 – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Vu la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements applicable à compter du 1er juillet 2022

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2026 a été transmis in extenso à tous les conseillers. Le conseil municipal doit en prendre acte.

POINT 03 – FINANCES

03-01 Election d'un président de séance pour le vote des comptes financiers uniques

Vu les explications données en préambule de la séance du conseil par Monsieur le Maire, l'approbation de ce point est reportée à une séance ultérieure.

03-02 Comptes Financiers Uniques 2025

03-02-01 Commune

Vu les explications données en préambule de la séance du conseil par Monsieur le Maire, l'examen et l'approbation de ce point sont reportés à une séance ultérieure.

03-02-02 Photovoltaïque

Vu les explications données en préambule de la séance du conseil par Monsieur le Maire l'examen et l'approbation de ce point sont reportés à une séance ultérieure.

03-03 Affectation des résultats

Comme M. le Maire l'a expliqué en préambule, en accord et avec la validation du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, les résultats 2025 des budgets Commune et Photovoltaïque sont repris de manière anticipée.

03-03-01 Compte Commune

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 2 février 2026 ;

Vu les résultats du compte financier unique de la commune de l'exercice 2025 certifiés exact par M. le Maire et transmis au SGC de Mulhouse le 24/02/2026 ;

Vu la validation de la concordance des résultats par le SGC de Mulhouse le 24/02/2026 ;

TL 3V 17

Vu la balance réglementaire des comptes du grand livre arrêtée à la date du 31/12/2025 et certifiée exacte par le SGC de Mulhouse le 02/03/2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 685 253,18 €	4 581 014,98 €	8 266 268,16 €
	Recettes réalisées	1 243 874,08 €	4 616 569,70 €	5 860 443,78 €
	Restes à réaliser	1 294 108,18 €	-	1 294 108,18 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 465 094,54 €	5 469 694,71 €	8 934 789,25 €
	Dépenses réalisées	1 689 731,81 €	4 491 257,03 €	6 180 988,84 €
	Restes à réaliser	373 330,85 €	-	373 330,85 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-445 857,73 €	125 312,67 €	-320 545,06 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-220 158,64 €	888 679,73 €	668 521,09 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-666 016,37 €	1 013 992,40 €	347 976,03 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	920 777,33 €	-	920 777,33 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	254 760,96 €	1 013 992,40 €	1 268 753,36 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2026, comme suit :

Résultat de clôture 2025	1 013 992,40
Fonct./Rec. c/002 – Résultat fonctionnement reporté	1 013 992,40
Inv./Rec. c/1068 – Excédent fonctionnement capitalisé	/

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-03-02 Compte Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 2 février 2026 ;

Vu les résultats du compte financier unique de la commune de l'exercice 2025 certifiés exact par M. le Maire et transmis au SGC de Mulhouse le 24/02/2026 ;

Vu la validation de la concordance des résultats par le SGC de Mulhouse le 24/02/2026 ;

TL 3K

Vu la balance réglementaire des comptes du grand livre arrêtée à la date du 31/12/2025 et certifiée exacte par le SGC de Mulhouse le 02/03/2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	40 500,00 €	38 838,12 €	79 338,12 €
	Recettes réalisées	27 393,00 €	45 081,90 €	72 474,90 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	45 027,70 €	63 928,30 €	108 956,00 €
	Dépenses réalisées	28 948,13 €	37 712,15 €	66 660,28 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-1 555,13 €	7 369,75 €	5 814,62 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	4 527,70 €	25 090,18 €	29 617,88 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 972,57 €	32 459,93 €	35 432,50 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	2 972,57 €	32 459,93 €	35 432,50 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'affecter les résultats de cet exercice au budget primitif 2026, comme suit :

Résultat de clôture 2025	32 459,93
Fonct./Rec. c/002 – Résultat fonctionnement reporté	32 459,93
Inv./Rec. c/1068 – Excédent fonctionnement capitalisé	/

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-04 Autorisation de programme et crédit de paiement – mises à jour

03-04-01 AP/CP n°1 – Espace 2000 performance énergétique système chauffage/production d'eau chaude

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 26/03/2024 - point 03-05-01, l'autorisation de programme et de crédits de paiement a été créée pour les travaux de réseau sanitaire et de chauffage à l'Espace 2000.

Des mises à jour de cette dernière ont été effectuées lors des séances du conseil municipal des 15/10/2024 (point 03-01-01) et 02/04/2025 (point 04-05-01).

Avant le vote du budget 2026 de la ville, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver une nouvelle mise à jour de cette autorisation de programme, telle que détaillée ci-dessous, sachant que le crédit de paiement nécessaire est inscrit dans le budget 2026 :

TL 31
19

		Maîtrise d'œuvre	Frais mission SPS	Frais insertion	Travaux de bâtiment	TOTAUX
A.P. Montant initial		20 000,00	-	-	280 000,00	300 000,00
A.P. Montant actualisé n°01/2024		44 000,00	-	-	206 000,00	250 000,00
A.P. Montant actualisé n°01/2025		15 000,00	2 000,00	500,00	350 000,00	367 500,00
A.P. Montant actualisé n°01/2026		3 180,63	-	-	48 083,79	51 264,42
C.P. 1 2024	Valeur initiale	10 000,00	-	-	140 000,00	150 000,00
	Valeur actualisée n°01/2024	22 000,00	-	-	103 000,00	125 000,00
	Réalisé 2024	6 924,32	-	-	-	6 924,32
C.P. 2 2025	Valeur initiale	10 000,00	-	-	140 000,00	150 000,00
	Valeur actualisée n°01/2024	22 000,00	-	-	103 000,00	125 000,00
	Valeur actualisée n°01/2025	15 000,00	2 000,00	500,00	350 000,00	367 500,00
	Réalisé 2025	12 117,56	1 686,60	-	326 091,33	339 895,49
C.P. 3 2026	Valeur initiale	10 000,00	-	-	140 000,00	150 000,00
	Valeur actualisée n°01/2024	22 000,00	-	-	103 000,00	125 000,00
	Valeur actualisée n°01/2025	15 000,00	2 000,00	500,00	350 000,00	367 500,00
	Valeur actualisée n°01/2026	3 180,63	-	-	48 083,79	51 264,42

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-04-02 AP/CP n°2 – Accueil Périscolaire « Les Robinsons » restructuration et extension – études – travaux

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 26/03/2024 - point 03-05-02, l'autorisation de programme et de crédits de paiement a été créée pour les travaux au périscolaire « Les Robinsons ».

Des mises à jour de cette dernière ont été effectuées lors des séances du conseil municipal des 15/10/2024 (point 03-01-01) et 02/04/2025 (point 04-05-01).

Avant le vote du budget 2026 de la ville, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver une nouvelle mise à jour de cette autorisation de programme, telle que détaillée ci-dessous, sachant que le crédit de paiement nécessaire est inscrit dans le budget 2026 et précise qu'elle fera l'objet d'une nouvelle révision lorsque les marchés seront attribués :

		Maîtrise d'œuvre	Frais mission SPS - CT - Autres	Frais insertion	Travaux de bâtiment	Mobilier	TOTAUX
A.P. Montant initial		295 000,00	20 000,00	-	2 000 000,00	100 000,00	2 415 000,00
A.P. Montant actualisé n°01/2024		295 000,00	20 000,00	-	2 000 000,00	100 000,00	2 415 000,00
A.P. Montant actualisé n°01/2025		183 600,00	20 977,20	4 000,00	2 000 000,00	100 000,00	2 308 577,20
C.P. 1 2024	<i>Valeur initiale</i>	145 000,00	5 000,00	-	-	-	150 000,00
	<i>Valeur actualisée n°01/2024</i>	132 950,00	5 000,00	-	-	-	137 950,00
	<i>Réalisé 2024</i>	27 540,00	2 796,84	-	-	-	30 336,84
C.P. 2 2025	<i>Valeur initiale</i>	100 000,00	10 000,00	-	1 000 000,00	50 000,00	1 160 000,00
	<i>Valeur actualisée n°01/2024</i>	112 050,00	10 000,00	-	1 000 000,00	50 000,00	1 172 050,00
	<i>Valeur actualisée n°01/2025</i>	110 000,00	10 000,00	2 000,00	700 000,00	-	822 000,00
	<i>Réalisé 2025</i>	27 540,00	2 675,68	-	15 695,34	4 190,74	50 101,76
C.P. 3 2026	<i>Valeur initiale</i>	50 000,00	5 000,00	-	1 000 000,00	50 000,00	1 105 000,00
	<i>Valeur actualisée n°01/2024</i>	50 000,00	5 000,00	-	1 000 000,00	50 000,00	1 105 000,00
	<i>Valeur actualisée n°01/2025</i>	26 060,00	6 000,00	2 000,00	1 000 000,00	100 000,00	1 134 060,00
	<i>Valeur actualisée n°01/2026</i>	114 000,00	26 000,00	7 000,00	714 022,81	-	861 022,81
C.P. 4 2027	<i>Valeur initiale</i>	-	-	-	-	-	-
	<i>Valeur actualisée n°01/2024</i>	-	-	-	-	-	-
	<i>Valeur actualisée n°01/2025</i>	20 000,00	2 180,36	-	300 000,00	-	322 180,36
	<i>Valeur actualisée n°01/2026</i>	30 000,00	20 000,00	2 000,00	1 700 000,00	100 000,00	1 852 000,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-04-03 AP/CP n°3 – Crèche « Les Confettis » efficacité énergétique

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 26/03/2024 - point 03-05-03, l'autorisation de programme et de crédits de paiement a été créée pour les travaux à la crèche « Les Confettis ».

Des mises à jour de cette dernière ont été effectuées lors des séances du conseil municipal des 15/10/2024 (point 03-01-01) et 02/04/2025 (point 04-05-01).

Avant le vote du budget 2026 de la ville, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver une nouvelle mise à jour de cette autorisation de programme, telle que détaillée ci-dessous, sachant que le crédit de paiement nécessaire est inscrit dans le budget 2026 :

TL 3M

		Maîtrise d'œuvre	Travaux de bâtiment	TOTAUX
A.P. Montant initial		20 000,00	180 480,00	200 480,00
A.P. Montant actualisé n°01/2024		21 200,00	179 280,00	200 480,00
A.P. Montant actualisé n°01/2025		19 062,72	215 000,00	234 062,72
A.P. Montant actualisé n°01/2026		2 730,66	23 577,15	26 307,81
C.P. 1 2024	Valeur initiale	15 000,00	140 000,00	155 000,00
	Valeur actualisée n°01/2024	16 200,00	88 800,00	105 000,00
	Réalisé 2024	8 031,36	-	8 031,36
C.P. 2 2025	Valeur initiale	5 000,00	90 480,00	95 480,00
	Valeur actualisée n°01/2024	5 000,00	90 480,00	95 480,00
	Valeur actualisée n°01/2025	11 031,36	215 000,00	226 031,36
	Réalisé 2025	5 300,70	190 107,38	195 408,08
C.P. 3 2026	Valeur initiale	-	-	-
	Valeur actualisée n°01/2024	-	-	-
	Valeur actualisée n°01/2025	-	-	-
	Valeur actualisée n°01/2026	2 730,66	23 577,15	26 307,81

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-05 Vote des taux des taxes directes locales

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 9 février 2026 ;

Considérant le maintien des taux exposé lors du débat d'orientation budgétaire ;

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 28,62 %
- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties* : 66,83 %
- *Taxe d'habitation* : 22,36 %

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-06 Subventions communales

03-06-01 Subvention association La Clef

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'Association la Clef

Vu la demande de l'Association la Clef

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 2 février 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal :

TL 34
22

- 1°) à accorder et l'autoriser à verser une subvention de 643 875 € à l'Association La Clef, selon le tableau ci-dessous
- 2°) à fixer pour la partie Accueil de Loisirs, le montant de 5 €, par jour et par enfant de Bartenheim
- 3°) à accorder et l'autoriser à verser une subvention de 10 200 € à l'Association La Clef, selon le tableau ci-dessous

BUDGET 2026 - SUBVENTION c/65748 ASSOCIATION LA CLEF		
Fonctions	Bénéficiaires	Montant en €
331	Accueil de Loisirs Eté 2026 ⁽¹⁾	5 000,00
348	Espace de Vie Sociale	10 200,00
4222	Accueil Périscolaire Les Robinsons et Multi Accueil Les Confettis	643 875,00
TOTAL		659 075,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

M le Maire quitte la séance lors de l'examen de ce point et ne participe pas au vote

03-06-02 Subvention activités culture loisirs divers

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver le tableau des subventions détaillées pour le domaine culture loisirs divers pour l'exercice 2026 et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits aux comptes 657363 et 65748 ;
- 2°) de l'autoriser à les verser selon le tableau ci-dessous :

BUDGET 2026 - SUBVENTION c/657363		
Fonctions	Bénéficiaires	Montant en €
025	Centre Communal d'Action Sociale (reversement 1/3 concession cimetière)	3 000,00
420	Centre Communal d'Action Sociale	23 000,00
TOTAL		26 000,00

BUDGET 2026 - SUBVENTION c/65748 CULTURE DIVERS		
Fonction	Bénéficiaires	Montant en €
020	ADPC Protection Civile	100,00
020	A.D.R.A.	200,00
020	AFAPEI Bartenheim	500,00
020	Amicale des donneurs du sang	100,00
020	Amicale du Personnel communal	15 100,00
020	Amis des Landes	250,00
020	AP-MSP ⁽¹⁾	10 000,00
020	ARCOBA	100,00
020	Association Culture et Loisirs	1 000,00
020	Banque alimentaire	100,00
020	Association Cactus	100,00
020	CALAIR - Aéromodélisme Club	100,00

31
TL 23

020	Chorale Sainte-Cécile	1 500,00
020	Chorale Sainte-Cécile La Chaussée	100,00
020	CINE Petite Camargue	2 000,00
020	Comité des fêtes	5 600,00
020	Conseil de Fabrique	2 000,00
020	Association Flaschaputzers Wagges	100,00
020	Groupement d'Action Sociale	2 340,00
020	Association Storckys Gugga	100,00
020	Association Le Lierre	100,00
020	Musique Union Harmonie	5 000,00
020	Musique Union	21 000,00
020	Société Histoire Locale	1 300,00
020	FNACA	250,00
TOTAL		69 040,00

*(¹) La subvention APMSP = somme de 10 000 € affectée pour une aide à l'installation d'un nouveau médecin. Ce dernier montant sera versé sous plusieurs conditions :
Signature d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, politique établie par SLA sur cette question, acompte de 30% versé à la preuve de l'installation, solde versé sur présentation des factures de matériel pour ce nouveau médecin, avec engagement de servir la MSP Galénus pendant 3 ans au minimum.*

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

M Luc BOSTAETTER quitte la séance lors de l'examen de ce point et ne participe pas au vote

03-06-03 Subventions activités sportives

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) *d'approuver le tableau des subventions pour activités sportives associatives pour l'exercice 2026 et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 65748 ;*
- 2) *de l'autoriser à les verser*

Les associations sportives qui ont des licenciés reçoivent des subventions calculées conformément au barème adopté par le Conseil départemental Service des Sports, qui fixe le montant des subventions (aide du Département est subordonnée au versement d'un montant au moins équivalent par la Commune, pour les associations comptant au moins 10 licenciés)

BUDGET 2026 - SUBVENTION c/65748 « SPORT »		
Fonction	Bénéficiaires	Montant en €
020	Club d'Arts Martiaux	500,00
020	Club de Badminton - C2B	1 000,00
020	F.C. de Bartenheim	18 000,00
020	Société de Gymnastique	15 000,00
020	La Boule de Bart	100,00
020	Team Endurance	100,00
020	Tennis Club	100,00
020	Sport Adapté ⁽¹⁾	3 800,00
TOTAL		38 600,00

(1) Les montants seront ajustés après la notification de la CEA, une nouvelle délibération sera prise pour la répartition entre les clubs.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

TL 34

03-06-04 Subventions scolaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1) *d'approuver le tableau des subventions pour les écoles, de l'exercice 2026, et inclus dans le document budgétaire, indiquant le montant et les destinataires, sachant que les crédits correspondants sont inscrits au compte 657361 ;*
- 2) *de l'autoriser à les verser*

Il est noté que la commune continue à verser les subventions pour le sport à l'école selon le barème qui prévalait quand le département subventionnait encore l'USEP.

BUDGET 2026 - SUBVENTION c/657364		
Fonction	Bénéficiaires	Montant en €
2121	USEP Ecole Charles Péguy	372,00
2122	USEP Ecole Victor Hugo	68,00
221	Collège des Missions – Blotzheim	420,00
221	Don Bosco - Landser	240,00
222	Lycée Jean Mermoz – Saint-Louis	240,00
TOTAL		1 340,00

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-07 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

Vu les articles L 2321-2 et L 2321-3 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Monsieur le Maire passe la parole à M Dominique SCHITTLY qui expose que toutes les communes, quelle que soit leur taille, sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner en présence de trois risques principaux (art. R 2321-2 du CGCT) :

- La provision pour contentieux : « dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune, une provision est constituée à hauteur du montant estimé par la commune de la charge qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru. »
- La provision dès l'ouverture d'une procédure collective prévue au livre VI du code du commerce : s'appliquent aux garanties d'emprunts, aux prêts et créances, avances de trésorerie ou participations en capital à un organisme faisant l'objet d'une telle procédure.
- La provision pour recouvrement des restes sur comptes de tiers : une telle provision intervient lorsque, malgré les diligences faites par le comptable public, le recouvrement sur compte de tiers est gravement compromis. La provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Dans le cadre d'une démarche de gestion responsable et transparente et dans le respect du principe de prudence énoncé dans l'instruction M57, la commune peut également décider de constituer des provisions dès l'apparition d'un risque potentiel mais non certain, apprécié lors de l'élaboration budgétaire. Le régime de droit commun est le régime des provisions semi-budgétaires qui permet l'inscription dans les dépenses réelles de la collectivité d'une dotation en provision, sans contrepartie en recettes d'investissement. Les provisions seront ajustées annuellement en fonction de l'évolution du risque. Elles donneront lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser

Vu la proposition d'inscrire au budget primitif les provisions pour risques ci-dessous

Au compte 6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant

La provision est estimée sur la base des taux d'encaissement, du contexte général de recouvrement et du nombre de points de recouvrement récupérés suite aux relances.

3M

TL

25

La provision est réévaluée régulièrement en fonction des encaissements réels reçus par la commune, au minimum une fois par an, plus souvent si nécessaire.

Pour 2026, le risque est estimé à environ 4 349,23 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inscrire au budget 2026 le montant des provisions semi-budgétaires indiqué ci-dessous :

- *Compte 6817 Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant : 4 350 €.*

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-08 Budgets primitifs

03-08-01 Budget Commune

Vu l'examen par la commission des finances les lundi 9 février et mardi 17 février 2026 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

1°) d'approuver en vote par chapitre le budget 2026, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
CHAP.	DEPENSES	BP 2026	CHAP.	RECETTES	BP 2026
011	Charges à caractère général	2 182 456,50	013	Atténuation de charges	28 600,00
012	Charges de personnel	1 805 100,00	70	Produits des services, ventes diverses	108 400,00
65	Autres charges de gestion courante	1 041 515,00	73	Impôts et taxes	922 918,00
66	Charges financières	27 025,98	731	Impositions directes	2 729 696,00
67	Charges exceptionnelles	5 000,00	74	Dotations et participations	607 504,00
68	Dotations amortissements et provisions	4 350,00	75	Autres produits de gestion courante	197 805,19
023	Virement à la section d'investissement	28 552,52	76	Produits financiers	661,48
014	Atténuation de produits	187 687,00	77	Produits spécifiques	32,00
042	Opération ordre transfert entre sections	360 000,00	78	Reprise s/amortissement et provisions	3 211,38
			002	Résultat fonctionnement reporté	1 013 992,40
			042	Opération ordre transfert entre sections	28 866,55
TOTAL		5 641 687,00	TOTAL		5 641 687,00

INVESTISSEMENT				
CHAPITRE / OPERATIONS	DEPENSES	R.A.R. 2025	Propositions nouvelles	BP TOTAL 2026
001	Déficit d'investissement reporté		666 016,37	666 016,37
10	Dotations, fonds divers, réserves		10 000,00	10 000,00
13	Subventions d'investissement		40 796,80	40 796,80
16	Emprunts et dettes assimilées		268 460,94	268 460,94
20	Immobilisations incorporelles	5 526,96	35 000,00	40 526,96
21	Immobilisations corporelles	51 016,93	1 009 954,76	1 060 971,69
9019	Opér. Matériel scolaire		9 660,00	9 660,00
9055	Opér. Matériel administratif	5 643,17	22 800,00	28 443,17
9068	Opér. Mairie		25 000,00	25 000,00
9069	Opér. Travaux voies et réseaux	44 258,70	81 000,00	125 258,70
9072	Opér. Mise en conformité éclairage public	3 300,00		3 300,00
9075	Opér. Bâtiments divers	50 589,69	245 327,19	295 916,88
9076	Opér. Périscolaire "Les Robinsons"	139 423,17	721 599,64	861 022,81
9101	Opér. Multi accueil "Les Confettis"	26 307,81		26 307,81
9103	Opér. Square Le Bretzel		13 000,00	13 000,00
9111	Opér. Agrandissement cimetière		10 000,00	10 000,00
9134	Opér. Matériel et outillage Sce Technique		190 000,00	190 000,00
9136	Opér. Complexe sportif ESPACE 2000	47 264,42	4 000,00	51 264,42
040	Opération ordre transfert entre sections		28 866,55	28 866,55
TOTAL		373 330,85	3 391 482,25	3 764 813,10

34

TL

26

CHAPITRES / OPERATIONS	RECETTES	R.A.R. 2025	Propositions nouvelles	BP TOTAL 2026
10	Dotations, fonds divers, réserves		240 000,00	240 000,00
13	Subventions d'investissement	1 294 108,18	383 071,70	1 677 179,28
16	Emprunts et dettes assimilés		1 200 000,00	1 200 000,00
27	Autres immobilisations financières		17 181,30	17 181,30
024	Produits cessions immobilisations		241 900,00	241 900,00
021	Virement section fonctionnement		28 552,52	28 552,52
040	Opération ordre transfert entre sections		360 000,00	360 000,00
TOTAL		1 294 108,18	2 470 704,92	3 764 813,10

Budget équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement au montant global de :
9 406 500,10 €.

- 2) d'approuver le versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints aux taux votés par le conseil municipal le 10 juillet 2020, autorisés par le Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits correspondants sont inscrits au compte 65311

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

03-08-02 Budget Photovoltaïque

Vu l'examen par la commission des finances en date du lundi 9 février 2026 ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1°) d'approuver en vote par chapitre le budget 2026, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
CHAP.	DEPENSES	BP 2026	CHAP.	RECETTES	BP 2026
011	Charges à caractère général	12 298,05	70	Produits des services, ventes diverses	36 000,00
012	Charges de personnel	6 000,00	002	Résultat fonctionnement reporté	32 459,93
65	Autres charges de gestion courante	1 500,00	042	Opération ordre transfert entre sections	2 838,12
66	Charges financières	1 000,00			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	5 000,00			
023	Virement à la section d'investissement	10 500,00			
042	Opération ordre transfert entre sections	35 000,00			
TOTAL		71 298,05	TOTAL		71 298,05

INVESTISSEMENT					
CHAP.	DEPENSES	BP 2026	CHAP.	RECETTES	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	17 181,30	10	Dotations, fonds divers, réserves	-
23	Immobilisations en cours	28 453,15	13	Subventions d'investissement	-
040	Opération ordre transfert entre sections	2 838,12	021	Virement section fonctionnement	10 500,00
			040	Opération ordre transfert entre sections	35 000,00
			001	Solde exécution investissement reporté	2 972,57
TOTAL		48 472,57	TOTAL		48 472,57

Budget équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement au montant global de :
119 770,62 €.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

TL 3M
27

03-09 Tarifs occupation du domaine public – commerces sédentaires

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 02/04/2007 (point 02-12-01) portant tarification de l'occupation du domaine public pour les commerces sédentaires :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Terrasse pour café – petite restauration = | 16 € le m ² / an |
| 2. Etalage devant magasin | 21 € le mètre linéaire |
| <i>(sur 1,20 m de profondeur, pour étalages fleuriste)</i> | |
| <i>Période autorisée : de mai à juin et de novembre à décembre</i> | |

Sur proposition de la commission finance en date du 09/02/2026

M. le Maire propose une mise à jour de ces tarifs à compter du 01/04/2026 :

- | | |
|--|-----------------------------|
| 1. Terrasse pour café – petite restauration = | 20 € le m ² / an |
| 2. Etalage devant magasin | 25 € le mètre linéaire |
| <i>(sur 1,20 m de profondeur, pour étalages fleuriste)</i> | |
| <i>Période autorisée : de mai à juin et de novembre à décembre</i> | |

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

POINT 04 – ADMINISTRATION**04-01 Ressources humaines – Autorisation de recrutement de contractuels - Saisonniers**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au terme du 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, la commune peut recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs. Il s'agit dans le cas d'espèce, de jobs d'été principalement affectés au service technique pour les arrosages et entretiens des espaces verts et au service sport-jeunesse.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

1°) d'autoriser la création de postes à temps complet, conformément au 2° de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour la saison estivale 2025 au service technique et administratif :

- 10 adjoints techniques
- 9 adjoints d'animation pour les périodes d'accueil de jeune organisées dans l'année par le service sport jeunesse

2°) de prévoir que le traitement de ces agents contractuels, recrutés au titre du 2° de l'article 3 précité, s'effectuera par référence à l'échelle afférente au grade ;

3°) de l'autoriser à signer les contrats d'engagement correspondants avec le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin s'agissant de missions temporaires pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour assurer des missions temporaires, pour pourvoir la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ou pour affecter ces agents mis à disposition à des missions permanentes à temps complet ou non complet ;

4°) de prévoir que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents recrutés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Décision du conseil municipal : adopté à l'unanimité

TL 3h
22

POINT 05 – DIVERS**Interventions :**

M le Maire rappelle qu'aura lieu l'opération Haut-Rhin propre le samedi 7 mars, départ du CTM.
Il reste encore à pourvoir des permanences pour le scrutin municipal.

M Luc BOSTAETTER intervient sur le point de la réduction à 30 km/h des voiries à la Chaussée, notamment celle de la rue de Bâle.

Il a mesuré dans la région sur différents trajets, des hausses de temps conséquentes suite à des mesures de restriction pour la circulation des véhicules.

Il n'est pas d'accord avec cette contrainte de vitesse car en réalité le riverain qui se plaint le plus de la vitesse rue de Bâle demande principalement que le 50 km/h soit respecté.

M BOSTAETTER trouve que l'on sanctionne injustement tous les automobilistes qui vont travailler en les obligeant à rouler à 30, alors que le fond du problème réside dans l'absence de sanction de police pour les dépassements du 50 km/h.

M Hubert KIRCHHOFFER rejoint son point de vue en disant que le 30 est exagéré, c'est plutôt qu'au-dessus de 50, il ne se passe rien au niveau sanction. Il estime que le plus important serait de pouvoir obtenir des contrôles réguliers de la brigade motorisée.

M Philippe KIELWASSER est aussi d'accord en précisant qu'il faut aussi que des contrôles radars soient effectués à des emplacements judicieux mais non piègeux.

M Pascal OTT adjoint dit qu'avec cette mesure, la commune a écouté les riverains qui se plaignent de la vitesse. M BOSTAETTER corrige son propos en précisant que le domaine public routier n'appartient à personne, les gens qui l'utilisent méritent autant de considération que les autres.

M Jean-Luc MADER adjoint trouve que la mesure test est positive mais que le début de la zone 30 rue de la Libération est mal situé.

M Ariel BISSELBACH adjoint dit que lors de la réunion publique à Bartenheim-la-Chaussée sur ce thème, il y avait plus de gens contre le 30 que pour.

M KIRCHHOFFER dit que c'est bien quand même de mener l'expérience, M KIELWASSER pense que ça ne servira pas car il n'y a pas de contrôle.

M le Maire rappelle qu'il laisse la zone 30 jusqu'à fin juin et qu'il fera une réunion publique pour demander l'avis aux gens sur le retour d'expérience. M BOSTAETTER répond que cette réunion doit non seulement concerner les riverains, mais aussi tous les utilisateurs afin qu'ils puissent également s'exprimer sur la question.

M BOSTAETTER intervient sur le thème de la déchetterie. Il estime anormal que les propriétaires qui ont un terrain avec un grand espace vert mais qui n'ont pas de grands moyens de transports (break, remorques...) doivent faire plusieurs fois par jour le trajet vers la déchetterie et à chaque fois se font décompter un passage.

M Jérôme NOEGLÉN complète le fait qu'un déménagement occasionne des vidages de logement avec location de camionnette mais celle-ci est interdite à la déchetterie de Bartenheim. Il faut donc vider le véhicule dans le garage et faire plusieurs fois le trajet vers la déchetterie et le compteur d'entrée tourne d'autant. Il ne faut pas s'étonner de constater la recrudescence de dépôts sauvages dans les chemins ruraux et forêts.

Fin du conseil 20h09

LE SECRETAIRE
Tugdual LAOUENAN



LE MAIRE
Bernard KANNENGIESER


